

Compte rendu

Président du Conseil de la Faculté H3S : Kevin Sutton

Membres présents : Delphine Aldebert , Nathan Baran, Natalia Bazoge, Henri Benoit, Julie Besseghier, Véronique Bricout (*arrive à 9h30*), Alice Carette, Leonardo Casalino, Aïna Chalabaev, Clément Chillet (*arrive à 10h*), Isabelle Després, Stéphanie Galligani (*départ à 9h50*), Nicolas Gras, Olivier Haemmerle, Jean-Philippe Heuzé, Véronique Jude, Stéphane Macé, Emmy Marc (*arrive à 9h30, absente de 9h40 à 9h55*), Patrice Morand (*départ 9h30*), Christelle Panella, Cherry Schecker, Nathalie Simon, Ilaria Taddei (*arrive à 9h45*), Virginie Zampa.

Membres représentés : Anne Almeras (donne procuration à Christelle Panella), Florian Barrière (donne procuration à Julie Besseghier), Anne-Sophie Beliard (donne procuration à Cherry Schrecker), Clément Chillet (*donne procuration à Kevin Sutton jusqu'à 10h*), Isabelle Delhotel (donne procuration à Nathalie Simon), Filipo Fonio (donne procuration à Isabelle Després), Stéphanie Galligani (*donne procuration à 9h50 à Julie Besseghier*), Rémi Kouabenan (donne procuration à Cherry Schrecker), Patrice Morand (*donne procuration à Jean-Philippe Heuzé à partir de 9h30*), Denis Perrin (*donne procuration à Ilaria Taddei arrivée à 9h45*), Géraldine Soto-Giroud (donne procuration à Kevin Sutton), Cécile Vanhaverbeke (donne procuration à Delphine Aldebert), Anthony Youssef (*donne procuration à Emmy Marc, présente de 9h30 à 9h40, puis à partir de 9h55*).

Membres excusés : Marie Bidart, Antonin Becker, Anne Boitard, Sakina Boujidi, Ahcene Boumendjel, Philippe Chaffanjon, Olivier Cogne, Clarisse Coulomb, Noémie Dutilleul, Farah Gharbi, Delphine Gouard, Pascal Jallon, Pascal Mossuz, Olivier Palombi, Laura Péaud, Damien Pellier, Roselyne Ringoot, Edith Schir, Fabien Scholastique, Arnaud Seigneurin, Michel Sève.

Invités permanents : Fabrice Blanc, Nathalie Nerrière, Sylvie Martin-Mercier, Walid Rachidi, Sonia Rocton.

Invités excusés : Karine Altisen, Anne Bartel-Radic, Sylvie Berthier, Anne Boitard, Erica De Vries, Caroline Van Der Heijde Castoldi.

1. Vote des MCCC et des RDE (suite)

Les règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences des formations de licence mention Lettres, de licence professionnelle mention Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web, de masters mention Arts, lettres et civilisations, mention Création artistique, mention Information communication, mention Journalisme, mention Sciences du langage et autres formations de l'**UFR LLASIC** sont approuvés à l'unanimité des votants.

Membres en exercice (dont président de séance)	55
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	9
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Les règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences des formations de licence mention Psychologie, mention Sciences de l'éducation, mention Sociologie, de licence professionnelle mention Métiers de la GRH : formation, compétences, emploi, de masters mention MIAHS, mention Métiers du livre et de l'édition, mention Sciences de l'éducation et mention Sciences sociales de **l'UFR SHS** sont approuvés à l'unanimité des votants.

Membres en exercice (dont président de séance)	55
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	10
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Les règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences des formations de licence mention STAPS-APAS, mention STAPS- Education et motricité, mention STAPS- Entraînement sportif, mention STAPS- Management du sport, de masters mention STAPS, de **l'UFR STAPS** sont approuvés à l'unanimité des votants.

Membres en exercice (dont président de séance)	55
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	11
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Les règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences des formations de licence mention Sciences pour la santé de **l'UFR Médecine** sont approuvés à l'unanimité des votants.

Membres en exercice (dont président de séance)	55
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	10
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Les règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences des formations de licence professionnelle mention Qualité, hygiène, santé, sécurité, environnement de **l'UFR Pharmacie** sont approuvés à l'unanimité des votants.

Membres en exercice (dont président de séance)	55
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	9
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, le conseil de la Faculté H3S approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances des licences, licences professionnelles et masters des UFR LLASIC, SHS, STAPS, Médecine et Pharmacie.

2. Campagne des postes du second degré : proposition de classement des priorités de la CSPM au titre de la campagne 2022

Kevin Sutton présente les demandes argumentées de postes du second degré émanant des UFR STAPS, LE et SHS, ainsi que la mémoire des différés de la campagne 2021 concernant les deux postes de l'UFR STAPS identifiés pour transformation de PRAG en enseignant-chercheur.

Les critères de classement suivants sont ensuite discutés et proposés :

1. Prise en compte des différés
2. Supports vacants
 - Dans l'ordre de priorité des UFR
 - Dans l'ordre d'antériorité de la vacance
3. Supports non vacants, mais identifiés comme appelés à le devenir
4. Sans supports, demande de création

Application de la proposition de critères de classement

- | | OUI | NON | NSP |
|-------------|-----|-----|-----|
| Nom propre | 22 | 0 | 0 |
| Procuration | 13 | 0 | 0 |
| Total | 35 | 0 | 0 |
- Prise en compte des différés
=> Les 2 postes demandés en EC
 - Supports vacants
 - Dans l'ordre de priorité des UFR
 - Dans l'ordre d'antériorité de la vacance
 - =>1/Le poste STAPS (Valence) vacant depuis 01/09/20 = 2 ans de différé au 01/09/2022
 - =>2/Le poste LE « anglais » vacant au 01/09/21
 - =>3/Le poste LE « arabe » vacant au 01/09/21
 - Supports non vacants, mais identifiés comme appelés à le devenir
=>4/Le poste LE « anglais » vacant au 01/09/22
 - Sans supports, demande de création
=> 5/La demande SHS « anglais »

Membres en exercice (dont président de séance)	55
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	13
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

L'application de la proposition de critères de classement aux demandes des UFR STAPS, LE et SHS est soumise à l'approbation des conseillers et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Kevin Sutton propose aux conseillers de rédiger en séance les argumentaires correspondant au classement des demandes selon les critères approuvés ci-dessus.

Proposition d'argumentaires

Demande classée 1 : Poste Staps Valence vacant au 01/09/20

Demande prioritaire pour l'UFR STAPS et la CSPM H3S. Au 01/09/2022, ce poste aura été vacant durant 2 ans. Les besoins en encadrement de la filière STAPS à Valence sont réels (enseignement, suivi des étudiants, exercice des responsabilités pédagogiques). Le renforcement du potentiel d'encadrement en titulaires sur le site de Valence participe de la stratégie globale de l'établissement. Cette demande est classée en première position au regard des besoins et de l'antériorité de la situation de vacance de titulaire.

Demande classée 2 : Poste LE « anglais » vacant au 01/09/21

Demande prioritaire dans une perspective d'anticipation d'une situation pluriannuelle de renouvellement des enseignants dans la spécialité (linguistique). Cette spécialité d'enseignement est fondamentale dans la

structure de la formation LLCER, niveau licence, qui demande un encadrement continu et inscrit dans le temps. Les compétences justifiant la demande d'ouverture de poste ne sauraient être couvertes ni par des vacataires (morcellement trop important des heures) ni par des contractuels. Ce poste est une priorité pour la CSPM au regard de la maturité de l'expression des besoins et de la nécessité de ce recrutement pour le bon fonctionnement et la qualité de la Licence LLCER anglais.

Demande classée 3 : Poste LE « arabe » vacant au 01/09/21

Demande particulièrement importante au regard du besoin d'encadrement des étudiants de la Licence LEA, notamment pour les débutants. La taille de l'équipe pédagogique en langue arabe nécessite de recruter un enseignant titulaire polyvalent afin d'assurer les missions d'enseignement et d'encadrement des étudiants dans la durée (suivi des étudiants, exercice des responsabilités pédagogiques). Ce recrutement est également fondamental pour porter le projet de l'équipe pédagogique, de manière pérenne.

Demande classée 4 : Poste LE « anglais » vacant au 01/09/22

Cette demande est formulée à titre prospectif, le support n'étant pour le moment pas vacant (attente de la situation au 15/09/21). Les besoins d'un profil polyvalent exprimés dans la demande remontée par l'UFR seront réels au départ de l'enseignante occupant actuellement le poste. Un recrutement sur ce support sera nécessaire dans les 2 années à venir afin de garantir le bon fonctionnement et la qualité de la formation en LLCER anglais.

Demande classée 5 : Demande SHS « anglais »

Demande prospective qui manifeste un besoin réel, à prendre en considération dans une réflexion globale sur le sous-encadrement au sein de l'UFR, mais sans support vacant ni appelé à devenir vacant.

Approuvez-vous les argumentaires associés proposés ?

Membres en exercice (dont président de séance)	55
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	12
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Les argumentaires associés au classement des demandes de postes du second degré des UFR STAPS, LE et SHS sont soumis à l'approbation des conseillers et adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président du Conseil de la Faculté H3S

Kevin SUTTON